



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Conseil National de la
Formation Professionnelle
Tout au Long de la Vie

RAPPORT D'ACTIVITE

2008

Juin 2009

**Conseil national
de la formation professionnelle tout au long de la vie**

RAPPORT D'ACTIVITE

2008

Adopté en séance plénière du 24 juin 2009

Avant-propos

Constitué par le décret du 24 février 2005, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie a achevé en 2008 son premier mandat de trois ans. Un arrêté du 14 avril 2008 en a aussitôt confirmé ou renouvelé les membres et permis de poursuivre son activité sans solution de continuité.

Par delà la description des nombreux travaux entrepris au cours de ces trois années que fournissent les rapports annuels du Conseil, quels enseignements tirer de cette première période ? J'en retiendrai trois au regard des missions que lui confie la loi.

Sur la transparence des moyens de financement de la formation, des progrès significatifs auront été accomplis, en particulier dans le domaine si complexe et touffu de l'apprentissage. De même, la généralisation, presque achevée, de la nomenclature commune des Plans régionaux de développement de la formation fournit maintenant le moyen d'une vision cohérente des financements qui contribuent aux politiques régionales. Mais ceci dit, l'expérience montre que, en dépit de l'excellente coopération apportée par les émetteurs de données, l'appareil statistique montre des incohérences et des lacunes importantes. Il est, par exemple, actuellement impossible de mesurer l'effort financier des entreprises autrement qu'au seul niveau national, faute de l'outillage ad hoc. La cause de cet état de choses se trouve dans le fait que, jusqu'à présent, la préoccupation majoritaire aura été celle du contrôle des obligations davantage que celle de l'évaluation des actions, situation à laquelle il faudra remédier sans tarder.

En deuxième lieu, si le Conseil national a pu lancer plusieurs chantiers dans le domaine de l'évaluation (Contrats d'objectifs territoriaux, VAE, filières de formation des jeunes, état des CCREFP...), le développement de son action se heurte désormais à une difficulté importante : il lui est, en effet, difficile de déterminer lui-même les objectifs par rapport auxquels il doit fonder ses évaluations, ce qui est une responsabilité éminemment politique. Or, les textes conventionnels et législatifs de 2003-2004 ont éclaté la définition de ces objectifs entre toutes les parties prenantes, ce qui rend fort délicat le choix des paramètres d'évaluation. Mais, heureusement, cette difficulté devrait s'atténuer en raison des priorités clairement assignées désormais aux acteurs tant par l'ANI du 7 janvier 2009 en direction des personnes et des entreprises qui sont les moins bénéficiaires de la formation, que par le projet de loi à venir qui prévoit, au surplus, la définition périodique d'objectifs concertés.

Enfin, comme on l'avait remarqué déjà à l'occasion du rapport précédent, nul doute que le travail en commun de l'ensemble des parties prenantes autour de la table du Conseil et de ses Commissions, a progressivement favorisé l'acquisition d'un vocabulaire partagé et une plus grande intelligence des responsabilités de chacun. On peut penser que cette expérience de réflexion et de débats réguliers aura favorisé les importants exercices de concertation et de négociation qui se sont tenus dans d'autres enceintes tout au long de l'année 2008 pour perfectionner et rendre plus efficace notre système de formation professionnelle continue.

Dominique BALMARY
Président

Le rapport d'activité du Conseil

Créé par la loi sur la formation professionnelle et le dialogue social du 4 mai 2004 et le décret du 24 février 2005, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie a été installé le 14 avril 2005 par M. Gérard LARCHER Ministre délégué aux relations du travail.

Sa création, qui a été le regroupement de trois instances antérieures, est intervenue au moment où l'Etat confiait des pouvoirs nouveaux en matière de formation professionnelle, tant aux partenaires sociaux par la loi du 4 Mai 2004 qu'aux Conseils régionaux par celle du 13 Août 2004.

Le Conseil rassemble donc tous les acteurs, décideurs et financeurs de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de l'Etat à travers ses différents ministères, des 26 Conseils régionaux, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs qui représentent l'ensemble des branches et des entreprises, des représentants des chambres consulaires et des organismes intéressés à la formation, ainsi que des parlementaires et des personnalités qualifiées.

Les membres du Conseil sont nommés pour 3 ans par le Ministre en charge de la formation professionnelle. Le Président est une personnalité qualifiée nommée par le Ministre; il est assisté de deux Vice Présidents dont l'un est issu du collège des Régions et l'autre de celui des organisations syndicales de salariés et d'employeurs.

Depuis sa création le Conseil est monté en puissance et en compétence. Il a mis en place son bureau et défini son règlement intérieur. Entre Avril 2005 et fin 2008 il a tenu 20 plénières et une dizaine de réunions de son bureau. Son activité a été particulièrement soutenue : une quarantaine de textes législatifs et réglementaires ont été examinés durant ces 3 ans. La Commission des comptes et celle de l'évaluation se sont réunies environ 3 fois par an et leurs groupes de travail ont été très actifs.

En avril 2008, au terme de 3 années d'existence, c'est le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'emploi, Mme Christine LAGARDE, et le Secrétaire d'Etat à l'emploi, Mr Laurent WAUQUIEZ, désormais chargés de la formation professionnelle, qui ont renouvelé ses membres par un arrêté du 14 Avril 2008 et reconduit son Président Dominique BALMARY pour un nouveau mandat de 3 ans.

Le Conseil est la seule instance nationale de concertation entre tous les acteurs sur les politiques de formation professionnelle, avec pour *missions* de donner des avis sur les textes législatifs et réglementaires, de produire des évaluations des politiques régionales et de clarifier les flux financiers. Il intervient sur le champ de la formation professionnelle tout au long de la vie : formation continue et apprentissage, validation des acquis de l'expérience, accueil, information et orientation, formation initiale et emploi, dans leurs interactions.

Enfin le Conseil a, prévue par la loi du 4 Mai 2004, une relation privilégiée avec les Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), instances de concertation régionale instaurées par la loi de modernisation sociale du 17 Janvier 2002.

L'année 2008 a été caractérisée par un certain ralentissement de l'activité de production de textes par les pouvoirs publics et, par conséquent, de la fonction d'avis du Conseil sur les textes législatifs et réglementaires .

Elle a été davantage consacrée à l'approfondissement des travaux menés, depuis les débuts du Conseil, sur la clarification des financements de la formation professionnelle et de l'apprentissage et sur l'évaluation des politiques régionales.

L'année 2008 a vu également une intensification des publications relatives à la 1^{ère} génération de ces travaux et le développement des partenariats avec les acteurs de la concertation et de l'expertise au niveau régional.

Durant les premières années, l'activité du Conseil national s'était principalement concentrée sur *sa mission d'avis sur les textes législatifs et réglementaires* à la demande du Gouvernement et, plus particulièrement du Ministère en charge du Travail et du Ministère de l'Education nationale. Le nombre important de textes soumis au Conseil s'expliquait très largement par les suites données aux lois de Mai et Août 2004, par les différentes lois adoptées en 2005 traitant de l'apprentissage et leurs décrets d'application et par les ordonnances de simplification du droit.

Ensuite, l'activité d'avis du Conseil s'est ralentie : en 2007 en raison d'un calme législatif relatif dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage *et en 2008 en raison de la préparation d'une nouvelle réforme dans le cadre du groupe multipartite piloté par Pierre FERRACCI et de la négociation d'un Accord National Interprofessionnel conclu le 7 Janvier 2009 .*

Ce sont les travaux liés à ses deux autres missions relatives au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage et à l'évaluation des politiques régionales de formation professionnelle, qui ont pris de l'ampleur en 2008. La Commission des comptes et la Commission de l'évaluation ont donné corps aux priorités adoptées en 2006 en développant leurs travaux notamment dans les groupes techniques qui leur sont rattachés.

Le dénominateur commun de ces travaux est la volonté de rassembler les données physiques et financières provenant de diverses sources nécessaires à la compréhension des différents « systèmes » de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il s'agit aussi d'inciter les producteurs de ces différentes données à les régionaliser afin d'accompagner les évolutions liées à la décentralisation des compétences et des financements. L'objectif est de parvenir à *la construction d'un socle de données financières et physiques régionalisées* destinées à adosser la concertation, l'évaluation et les recommandations du Conseil à des informations objectives, cohérentes, connues et reconnues de tous et à développer une culture commune à tous les acteurs.

Dans le cadre de la Commission des Comptes, un effort particulier a été poursuivi en vue de la clarification *du financement de l'apprentissage* par la mise en regard de sources statistiques diverses. C'est la première fois que l'on obtient une vision générale des masses financières qui lui sont consacrées, soit plus de 5,6 Milliards d'€ en 2004 et 6,6 Milliards en 2006, ainsi que des flux financiers qui l'irriguent. Un regard plus précis a été porté sur les différentes sources de financement des CFA au niveau national et par région. Même s'il subsiste quelques imperfections, il s'agit d'un pas décisif vers la réalisation d'un compte financier de l'apprentissage, élément majeur de la transparence et de l'évaluation voulues par les textes.

Il est possible désormais de comparer 2 années (avant et après la loi de cohésion sociale de 2005) et la poursuite de ce travail sur les années suivantes devrait ainsi permettre au Conseil de compléter l'évaluation d'un système soumis à de constantes évolutions.

Ces travaux validés au cours de l'année 2008 seront *publiés en 2009* sous le titre « *Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France – données 2006* ».

La Commission des comptes et son groupe de travail (le GTA) ont poursuivi également l'expérimentation de schémas régionaux des flux financiers de l'apprentissage avec 7 régions volontaires. Ces travaux doivent aboutir à des conclusions et une publication courant 2009.

Un autre exercice a consisté à aborder la question des *dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage au niveau régional*, avec la perspective de jeter, à terme, les bases d'un compte régional de la formation professionnelle. La première pierre apportée à cet édifice est la construction de tableaux de bord des plans régionaux de développement des formations (PRDF), expérimentés avec des Régions volontaires, en partenariat avec les services statistiques nationaux et sur la base d'une nomenclature commune. Amorcés en 2006, ces travaux ont beaucoup progressé en 2007 puisque la plupart des services statistiques nationaux ont produit leurs données financières 2005 par région et que 8 conseils régionaux sont entrés dans la démarche.

Les conclusions de ces travaux menés, dans le cadre de la Commission des comptes, par un groupe de travail, le Groupe Technique Financements (GTF), piloté par la DARES, ont été validées par le Conseil le 12 Décembre 2007, lequel a conclu à la nécessité de perfectionner et d'étendre la démarche notamment en associant de nouvelles régions et en poursuivant l'exercice sur les données financières 2006. Ces travaux ont donné lieu **début 2008 à une publication intitulée : « Proposition d'un tableau de bord du plan régional de développement des formations (PRDF) : données financières 2005 ».**

L'année 2008 a vu l'extension et l'amélioration des travaux relatifs à ces tableaux de bord des PRDF : de nouvelles régions sont entrées dans la démarche, portant à 18 le nombre des régions qui participent volontairement à cet exercice sur les données financières 2006. Un guide méthodologique, précisant les données à inscrire dans les tableaux, a été produit et adopté par la Commission des comptes puis par le Conseil début 2009. Un document comparant les dépenses de formation professionnelle en 2006 dans les 18 régions verra le jour à la mi 2009.

Enfin l'année 2008 a vu le Conseil poursuivre, dans le cadre du Groupe statistique pour l'évaluation (GSE) les travaux destinés à **disposer de matériaux de base pour sa mission d'évaluation des politiques régionales**. Ainsi des données de l'INSEE, du Ministère de l'Education nationale, de la DARES et du CEREQ, régionalisées par chaque producteur, sont mises en commun pour constituer une base de données d'environ 150 indicateurs, régulièrement actualisés et enrichis, gérée par le CEREQ. Une trentaine de ces indicateurs ont été sélectionnés, qui ont fait l'objet d'une **publication en Décembre 2007 sous la forme d'un ouvrage intitulé « Géographie de la Formation professionnelle » largement diffusé en 2008**. Il s'agit de données contextuelles susceptibles d'avoir une incidence sur les caractéristiques de la formation professionnelle dans chaque région, comme le contexte démographique ou les caractéristiques de l'emploi et du marché du travail, ou d'indicateurs relatifs à la formation professionnelle initiale scolaire ou par apprentissage, aux contrats en alternance, à la formation des demandeurs d'emplois ou des salariés dans le cadre du CIF, à l'orientation ou à la validation des acquis de l'expérience.

En 2008, la base de données a continué d'être actualisée au fil de l'actualisation des enquêtes qui l'alimentent, dans la perspective d'établir **fin 2009/début 2010, des « Portraits statistiques régionaux »** en les enrichissant si possible des travaux de certains OREF.

Ainsi à un moment où la formation professionnelle et son financement font débat, ces travaux constituent un premier échelon d'évaluation et la base indispensable pour développer l'examen de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques.

Mobilisé sur les travaux de construction de socles de données statistiques, **le Conseil n'en a pas moins poursuivi des travaux plus qualitatifs.**

Il a ainsi mené à bien son premier thème d'évaluation qui porte sur les contrats d'objectifs territoriaux (COT) comme instruments d'articulation des politiques de branche et des politiques régionales de formation professionnelle.

L'étude menée courant 2007 par un cabinet de consultants a permis de dresser un état des lieux de l'ensemble des COT signés entre 2000 et 2006, puis de réaliser une analyse approfondie dans 5 régions. Il en ressort que les Contrats d'objectifs sont largement mais inégalement répandus selon les Régions et les Professions et qu'ils ont beaucoup évolué au fil du temps. S'ils n'ont pas répondu entièrement aux objectifs qui leur étaient fixés par la loi, à savoir la régulation des voies de formation des jeunes, là où ils existent, ils ont eu pour effet principal l'instauration d'un dialogue « en continu » sur la relation formation/emploi entre les différents acteurs en région.

A partir de ces analyses, le Conseil national a émis, lors de sa **séance plénière du 16 Avril 2008, une série de propositions** visant à faire évoluer le contrat d'objectifs vers une contractualisation qui engage plus fermement les acteurs, tout en élargissant son champ, en améliorant les instruments et les procédures, ainsi que le pilotage, le suivi et l'évaluation. Le document contenant les propositions et les analyses a fait l'objet d'une **publication fin 2008 intitulée « Evaluation des Contrats d'objectifs territoriaux et instruments assimilés ».**

Dès le second trimestre de 2008, la Commission de l'Evaluation, fidèle aux orientations arrêtées en 2006, a engagé **un nouveau thème d'évaluation relatif à l'évolution des quatre voies de qualification et d'insertion des jeunes (enseignement professionnel, apprentissage, contrats de qualification puis de professionnalisation et stages des Conseils régionaux).** Celles-ci ayant connu en quelques années des évolutions significatives, la question posée est de savoir comment les politiques menées en région s'ajustent à ces évolutions, si concertation et coordination permettent d'améliorer la cohérence de l'offre de formation, y compris au plan territorial, et mesurer leur effet sur les sorties sans qualification.

Les travaux ont débuté par un état des lieux de l'évolution de ces différentes voies entre 1995 et 2005 sur l'ensemble des régions, effectué par le CEREQ, notamment à partir de la base de données du GSE (cf supra). Les résultats sont attendus pour la fin du 1^{er} semestre 2009. Puis un cabinet de consultants conduira en 2009 une enquête approfondie dans quelques régions, afin d'analyser en profondeur les différentes formes de coordination entre les acteurs pour la mise en cohérence des voies de formation. Cette évaluation devrait être terminée fin 2009.

Le Conseil a également continué à s'autosaisir de sujets d'actualité. Il a instauré la pratique, lors de chaque séance plénière, de débats sur un thème choisi par ses membres et qui correspond à une question d'actualité concernant l'ensemble des acteurs.

L'année 2006 a été marquée par la production de « Recommandations pour le développement de la VAE ».

Le Conseil a décidé de traiter en 2007 le sujet **de la « sécurisation des parcours professionnels »** et a donné mandat à un groupe de travail présidé par un représentant des partenaires sociaux et une élue régionale, de recenser et d'analyser les initiatives menées localement sur ce thème dans le domaine de la formation. Les premières conclusions du groupe de travail, ont été présentées à la séance plénière du 12 Décembre 2007. Le Conseil en

a dégagé **7 priorités** pour sécuriser les parcours professionnels, qui ont été validées à la séance du 27 Février 2008. L'ensemble a fait l'objet d'une **publication intitulée « Sécurisation des parcours professionnels » en Mars 2008.**

Enfin, lors de sa séance plénière du 17 Décembre 2008, le Conseil a traité de « **l'amélioration du socle de connaissances nécessaires à l'évaluation des politiques de formation professionnelle et d'apprentissage.** Le débat a fait ressortir que, malgré les efforts du Conseil et de ses partenaires pour construire ce socle, un grand nombre des données actuelles étaient encore trop souvent lacunaires, insuffisantes et parfois contradictoires pour donner aux travaux d'évaluation toute l'ampleur nécessaire. Il a reconnu la nécessité d'identifier les besoins d'outillage statistique et méthodologique au niveau national et régional afin de faire émerger un dispositif d'évaluation aussi complet et cohérent que possible.

A l'issue du vote de la loi portant réforme de la formation professionnelle il est ainsi prévu de créer un groupe de travail associant toutes les parties prenantes du Conseil afin de dégager **les axes d'un programme de travail pluriannuel** visant à améliorer le socle des connaissances nécessaires pour conduire les évaluations demandées au Conseil ainsi que celles conduites par les autres partenaires.

L'année 2008 a été également marquée par le renforcement des partenariats avec les Comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) et avec les Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF). Ces travaux ont donné lieu à la rédaction et à la publication de deux rapports.

La loi du 4 Mai 2004 prévoit que **le Conseil doit assurer une « liaison » avec les CCREFP.** Celle-ci s'est mise en place sous forme de réunions régulières avec les secrétariats de ces comités. Le Conseil, lors de sa séance plénière du 21 juin 2006, avait donné mandat au Secrétariat général, en lien avec la DGEFP, d'entamer une réflexion sur la concertation régionale et sur la place et le rôle des CCREFP, sur la base d'un état des lieux préalable. Celui-ci a pris appui sur un questionnaire rempli par les secrétariats des CCREFP et sur un recensement de l'ensemble de leurs compétences inscrites dans les codes du Travail, de l'Education et de l'Action sociale.

Cet état des lieux montre que **les CCREFP sont en activité dans presque toutes les régions,** contrairement à ce qui est habituellement avancé, mais avec un **fonctionnement différent :** certains ont un rôle essentiellement consultatif, la plupart un rôle de concertation et d'animation du dialogue régional en matière de politiques d'emploi et de formation professionnelle, quelques-uns seulement remplissent une véritable fonction de coordination de ces politiques.

Comme ils constituent les seuls lieux en région où sont associées les compétences sur l'emploi exercées par l'Etat et les compétences sur la formation professionnelle assumées par la Région et par les partenaires sociaux, le constat conduit à s'interroger **sur les leviers à actionner pour qu'ils puissent devenir partout les lieux fédérateurs** des partenariats entre acteurs régionaux au service de la sécurisation des parcours professionnels et à envisager en conséquence **une clarification de leurs compétences réglementaires.**

Le rapport « Etat des lieux des CCREFP : des textes... aux réalités régionales » a été validé par le Conseil le 22 Octobre 2008 et publié en fin d'année.

Le Secrétariat du Conseil National s'est également rapproché des OREF. Il les a réunis et a engagé un travail d'actualisation d'un état des lieux datant de 1995.

Les OREF ont manifesté un vif intérêt pour travailler ensemble et avec leurs principaux interlocuteurs du niveau national qui ont été associés aux travaux : la DGEFP, la DARES, le CEREQ, le CAS et Centre INFFO.

Le travail qui a été réalisé montre que les **OREF, en 20 années d'existence, ont bien su s'adapter aux évolutions des politiques publiques** : de leur fonction première, liée à la décentralisation, d'assembleur de données et d'études sur la relation formation emploi, ils ont évolué vers des fonctions d'expertise en amont des outils régionaux de programmation (COT et PRDF...), puis de prospective et d'anticipation des mutations économiques. Ils assument de plus en plus une fonction d'appui méthodologique aux acteurs, d'aide à la décision et à l'action. De ce fait ils occupent **une place qui s'affirme dans le paysage régional. Leurs activités** méritaient d'être portées à la connaissance des acteurs de niveau national et notamment des partenaires sociaux qui mettent en place, suite à la réforme de la formation professionnelle de 2003/2004, **des observatoires de Branche avec lesquels il serait utile que se développent des partenariats.**

Le rapport intitulé «La fonction d'observation emploi/formation en région : les OREF en 2008 » a été validé lors de la séance plénière du Conseil du 18 Février 2009 et devrait être publié en Mai 2009.

En 2008, 5 séances plénières du Conseil se sont tenues, dont celle du 25 juin à Rouen et celle du 22 octobre à Orléans, à l'invitation des Conseils régionaux de Haute-Normandie et du Centre.

Durant l'année 2008, une seule réunion du **Bureau** s'est tenue le 30 janvier.

I. La mission d'avis du Conseil :

Les avis du Conseil à la demande du Gouvernement ont porté sur :

12 textes législatifs et réglementaires :

- 1 loi (projet de loi de modernisation de l'économie – Volet effets de seuil – articles 12 et 13 relatifs à la formation professionnelle.
- 9 décrets
- 2 arrêtés

- 5 habilitations ou agréments d'OCTA nationaux

- 2 conventions portant création ou renouvellement de CFA nationaux

(voir le détail des textes soumis pour avis en annexe 4)

On constate par rapport à 2007 et surtout à 2006 une baisse de l'activité d'avis du Conseil. En effet peu de textes lui ont été soumis par le Gouvernement.

L'année 2007 avait déjà été marquée par un calme législatif relatif dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage par rapport à une année 2006 qui a vu l'examen de nombreux textes pris en application des lois de Mai 2004 (formation professionnelle) et Août 2004 (libertés locales et décentralisation) et de Janvier 2005 (cohésion sociale et apprentissage)

L'année 2008 a été consacrée à la préparation d'une nouvelle réforme dans le cadre du groupe multipartite piloté par Pierre FERRACCI et de la négociation d'un Accord National Interprofessionnel conclu par les partenaires sociaux le 7 Janvier 2009 .

II. La mission d'évaluation des politiques régionales en 2008

Le Président de la Commission de l'évaluation est M. Philippe MEHAUT, Directeur de recherche au CNRS et le rapporteur M. Jean-Claude TRICOCHÉ (UNSA).

Un comité scientifique de l'évaluation composé de 4 experts appuie les travaux de la Commission: MM. Thierry BERTHET (chargé de recherche CNRS, Directeur du centre régional associé CERVL-Céreq), Philippe CASELLA (maître de conférences de sociologie Université Paris X Nanterre, conseiller scientifique adjoint à la Direction de la recherche au MENESR), Jean-Louis DAYAN (chargé de mission au CAS et Professeur associé à l'Université de Paris I) et Jean Paul GEHIN (professeur à l'Université de Poitiers).

La Commission s'est réunie 3 fois en 2008 : les 16 Janvier, 25 Mars et 6 Novembre.

Rappel des orientations :

Le Conseil, sur proposition de la Commission de l'évaluation, s'est donné pour objectif de conduire *une évaluation en continu, sur des thématiques ciblées dans un souci d'aide à l'action et une évaluation partagée avec le niveau régional.*

Le 6 décembre 2006 le Conseil a retenu les orientations suivantes :

- maintenir et améliorer la ***construction d'un socle de données et de connaissances statistiques constituant des travaux d'encadrement de l'évaluation*** dans le cadre du *Groupe statistique pour l'évaluation* (GSE). Celui-ci, placé sous la présidence du CEREQ rassemble les producteurs nationaux de données (INSEE, DARES, DEPP) le Céreq et six Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Bretagne, Bourgogne, Centre, Lorraine, Pays de la Loire, Provence Alpes Côte d'Azur).

- faire porter les travaux sur ***des questions évaluatives ciblées*** : *le premier thème mis à l'étude a été celui de l'articulation des politiques régionales et des politiques sectorielles de formation* à travers les instruments de contractualisation, que sont les Contrats d'objectifs territoriaux. Le second thème d'évaluation retenu porte sur *l'évolution des différentes voies de qualification professionnelle des jeunes* : voie scolaire, apprentissage, contrats en alternance et stages des Conseils régionaux, en fonction des caractéristiques régionales.

- mener ***l'évaluation en coopération avec le niveau régional*** : l'évaluation du Conseil national doit en effet s'appuyer sur les travaux conduits par les CCREFP et les autres acteurs régionaux.

1. Les travaux d'encadrement de l'évaluation en 2008

L'année 2008 a vu la *poursuite des travaux* conduits par le Groupe Statistique pour l'Evaluation (GSE) en vue de la construction d'un socle de données statistiques permettant de disposer de matériaux de base pour les évaluations. Ainsi des données en provenance des principaux services statistiques nationaux : l'INSEE, la DEPP (du Ministère de l'Education nationale), la DARES (du Ministère de l'emploi) et le CEREQ, sont régionalisées par chaque producteur et mises en commun pour constituer une base de données d'environ 150 indicateurs, régulièrement actualisés et enrichis, gérée par le CEREQ¹. Produits et rassemblés depuis une dizaine d'années, ces indicateurs permettent d'analyser les effets à long terme des politiques suivies.

¹ www.cereq.fr/gse.htm

Le GSE a travaillé durant l'année 2007 à sélectionner une trentaine d'indicateurs régionalisés qui ont été publiés en Décembre 2007 sous la forme d'un ouvrage intitulé « Géographie de la Formation professionnelle », largement diffusé en 2008. Il est prévu que cet ouvrage soit régulièrement actualisé, au rythme de l'évolution de la base de données.

En 2008, le GSE a tenu une seule réunion qui a permis de faire le point sur l'avancée de l'actualisation de la base de données du CEREQ. Lors de cette réunion le programme de travail pour 2008/2009 a été discuté au regard des contraintes matérielles du Conseil (contexte de déménagement, renouvellement des membres du Conseil et des Commissions) et de celles du CEREQ. Il a été proposé à la Commission de l'évaluation de ***repousser à fin 2009, début 2010, l'actualisation et la publication des « Portraits statistiques régionaux »*** en les enrichissant si possible des travaux de certains OREF.

2. La finalisation de la thématique 1 : l'étude portant sur les contrats d'objectifs territoriaux (COT) et instruments assimilés

L'année 2008 a vu la finalisation de l'évaluation des contrats d'objectifs territoriaux commencée en 2007. Il faut rappeler que cette thématique a été choisie par la Commission de l'évaluation, en raison des débats menés sur la question de la gouvernance de la formation professionnelle par le Conseil, car les COT ont constitué, depuis leur création en 1987, des outils de concertation entre les pouvoirs publics et les milieux professionnels pour la coordination de leurs politiques de formation professionnelle.

La question centrale de l'évaluation était de mesurer si les COT sont bien parvenus à rapprocher les politiques de Branche et les politiques des Régions et sur quels aspects? Sinon quelles sont les conditions pour leur faire jouer ce rôle d'une manière plus efficace ?

L'étude, confiée aux Cabinets DUBOUCHET/AMNYOS, ***s'est déroulée en 3 phases :***

- ***un premier état des lieux*** des Contrats d'objectifs signés entre 2000 et 2006, transversal à l'ensemble des 26 régions.
- ***une phase d'approfondissement*** au travers de la réalisation de 5 monographies régionales (Aquitaine, Bourgogne, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées et Provence Alpes Cote d'Azur) permettant de répondre à un certain nombre de questions évaluatives.
- ***une phase prospective*** permettant d'identifier les voies et moyens d'une adaptation de ces instruments en fonction des éléments tirés des observations précédentes.

1) Les principaux résultats

Sur les 160 Contrats d'objectifs (ou assimilés) recensés entre 2000 et 2006, certaines Régions en ont signé un grand nombre (Bretagne, Aquitaine, Alsace, Basse-Normandie, Franche-Comté, Bourgogne, Centre et Haute Normandie) de même que certaines Branches, filières ou secteurs professionnels (BTP, Transport, Agriculture, Services à l'automobile, Hôtellerie, Agroalimentaire et Métallurgie). Mais on observe une sous représentation notable des services aux entreprises et aux personnes (particulièrement créateurs d'emplois). Il est également intéressant de noter qu'un certain nombre de secteurs se sont regroupés pour signer avec une Région : les Métiers de la mer en Aquitaine, la Grande Plaisance en PACA, le Nautisme ou les Métiers de Bouche en Poitou-Charentes, l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt en Lorraine...

➤ ***Le COT : un instrument de contractualisation qui a beaucoup évolué entre la 1^{ère} et la 3^{ème} génération***

On observe en effet un déplacement progressif de l'objet du Contrat d'objectif et un élargissement de son champ : en 1987 il a pour objet la régulation des voies de formation professionnelle des jeunes et on assiste progressivement à une dilatation de son champ et à un élargissement des enjeux.

La couverture des COT s'est étendue (elle représente parfois jusqu'à 80% de l'emploi privé) tout en laissant de côté des pans entiers de l'économie comme les banques et assurances et les services à la personne, fortement créateurs d'emplois, ainsi que l'emploi public.

Les Conseils régionaux, quand ils ont signé des COT, ont pris en main le processus, mettant en évidence un certain effacement de l'Etat (côté DRTEFP) et/ou une position « attentiste » des Rectorats. Ils se sont efforcés d'articuler les COT avec le PRDF et le SRDE.

On observe en outre une amélioration des méthodes de préparation et de négociation et une mise en œuvre plus opérationnelle par des conventions d'application ou des fiches-actions.

➤ ***Les enseignements tirés de l'analyse***

Au passif des COT : outre l'éloignement de leur objectif initial de régulation des voies de formation des jeunes, l'analyse dénonce le manque de priorités et la dispersion des thèmes abordés dans la contractualisation, la tendance à reproduire en région une approche structurée par la logique de branche alors que les questions transversales sont de plus en plus prégnantes; des diagnostics, de plus en plus élaborés notamment avec l'appui des OREF, mais qui ne trouvent pas nécessairement leur traduction dans les actions retenues. Elle note aussi la lourdeur et la lenteur des procédures, la faiblesse du suivi des COT et l'absence d'instruments d'évaluation de leurs effets.

Dans l'ensemble, les COT apparaissent comme des contrats « non contractuels », n'engageant pas les parties, bien souvent sans chiffrage financier. Dans ces contrats on ne peut pas vraiment parler de coproduction d'actions, mais au mieux, de mise en œuvre juxtaposée d'actions portées par l'un ou l'autre des signataires.

L'analyse montre cependant, ***à l'actif de la contractualisation par les COT*** que, s'ils n'ont pas atteint leur objectif initial, leur apport se situe dans d'autres dimensions de la relation formation/emploi et notamment ils ont permis un développement du dialogue Région /Branche /DRTEFP /Rectorat « en continu ».

Mieux préparés en amont, les contrats de la 3^{ème} génération débouchent aussi plus souvent sur des objectifs d'action et le renforcement des outils d'observation et de diagnostic permettent des états des lieux au niveau régional (à défaut d'analyses prospectives), notamment par les OREF. Ils ont également permis une professionnalisation et une structuration des acteurs : que ce soient les Branches qui essaient, à travers les COT, de conforter leur représentation régionale ou les Régions qui dédient des forces techniques dans leurs services au partenariat avec les branches.

Les questions que soulèvent les COT sont multiples : tout d'abord, le fait qu'ils n'aient pas répondu à leur objet initial peut conduire à s'interroger sur leur pérennité dans la définition actuelle, d'autant plus que l'élargissement du champ de la contractualisation en fait un instrument « multifonctions ».

L'étude pose les questions de l'articulation des COT avec d'autres processus de contractualisation (contrats de développement de l'emploi, contrats d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage...), de la contractualisation au niveau infrarégional, ainsi que celle de la légitimité démocratique d'un

processus qui repose souvent plus sur les techniciens que sur les élus et sur les représentants dûment mandatés des partenaires sociaux.

Enfin elle soulève la question du paritarisme : quelle est la place des organisations syndicales (représentation sectorielle ou interprofessionnelle ?) dans l'élaboration, la signature et le pilotage des COT, avec le risque d'une interférence de la Région dans le dialogue social de branche.

Ainsi, les COT apparaissent avant tout comme des outils de dialogue inter-institutionnel. Ce dialogue s'est construit, renforcé, amélioré au cours du temps. Les COT contribuent à la légitimation croisée des acteurs, à l'amélioration de l'expertise et de la connaissance des situations, à l'élaboration de cadres pour l'action.

Pour autant la question fondamentale est de savoir si ce sont ces outils qu'il faut conserver dans le contexte actuel ? Si oui autour de quel objet et à quelles conditions ? C'est à ces questions que le Conseil national a tenté de répondre par des propositions.

2) Les propositions du Conseil national

Au regard des conclusions précédentes plusieurs hypothèses ont pu être avancées allant de la suppression des COT jusqu'à la création d'un nouveau cadre de contractualisation entre Branches et Régions assorti des conditions nécessaires pour faire évoluer les contrats d'objectifs vers une véritable coopération contractualisée entre Régions et Branches professionnelles :

Les propositions du Conseil National

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées :

- ***Supprimer les COT*** au vu de leurs résultats limités par rapport à leur objectif initial, de leur lourdeur et des doutes sur leur effectivité en termes d'action, et laisser au processus d'élaboration du PRDF le soin de réguler les voies de formation des jeunes et d'établir la carte des formations initiales.
- ***Acter l'évolution des COT*** en sortant de leur champ la carte des formations initiales, prise en charge par le PRDF et d'autres dispositifs, et faire évoluer l'outil (probablement renommé ?), dont chacun s'accorde à reconnaître l'utilité « au long cours », vers une véritable coopération contractualisée entre Régions et Branches professionnelles qui le souhaitent, dans la double perspective de la sécurisation des parcours et de la formation tout au long de la vie. Cette voie a semblé d'autant plus pertinente que l'évolution des COT de la 3^e génération apparaît par ailleurs prometteuse.
- ***Une 3^{ème} hypothèse serait de créer un nouveau cadre de contractualisation entre Branche et Région.*** Cette hypothèse pourrait s'inscrire dans le processus de réforme en cours.

Concernant ces 2 dernières hypothèses, cela supposerait les évolutions suivantes :

- ***Refonder, dans la loi, l'outil de contractualisation en redéfinissant son objet.*** Cette refondation devrait produire un cadrage national assorti d'une souplesse d'application régionale, en fonction du contexte, sur des priorités précises définies en commun, à ce niveau, par tous les acteurs. Cela permettrait la construction de politiques sectorielles tenant compte des territoires et la construction de politiques régionales tenant compte des priorités sectorielles.

- ***Faire évoluer l'outil de la concertation à la coopération, avec une contractualisation engageant les acteurs,*** y compris financièrement : ce qui se traduirait par une convention cadre à l'échelon régional définissant les grands objectifs partagés entre les partenaires à partir de diagnostics communs, assortie de fiches actions précises, relatives aux actions définies en fonction du contexte, et qui formaliseraient clairement des engagements réciproques entre les différents acteurs et les résultats concrets attendus par le biais d'indicateurs de résultats.

Cette évolution suppose par ailleurs de modifier la procédure pour garantir l'implication, aux moments pertinents, des représentants dûment mandatés.

- Elargir le champ de la contractualisation :

- encourager la contractualisation en région avec un ensemble de Branches qui pourraient être constitutives d'une filière et pour lesquelles on constate des proximités de métiers ou des flux réguliers de mobilités, afin de mieux prendre en compte les compétences « transverses » à différents métiers et accompagner les mobilités inter-branches.
- inciter les secteurs de l'économie qui ne sont pas ou qui sont mal organisés en branche soit à s'organiser soit à se rapprocher de l'interprofessionnel régional (quels seraient les représentants de cet interprofessionnel : les OPCA ou les représentants des partenaires sociaux en région réunis en COPIRE ?) pour engager des négociations et une contractualisation avec l'Etat et les Régions.
- veiller au paritarisme de la branche dans le processus de contractualisation.
- associer au processus de contractualisation, le nouvel opérateur ANPE/ASSEDIC.
- rapprocher les contrats et les différents outils existants, articuler les différentes formes de contractualisation dans les domaines de la formation et de l'économie entre acteurs socio-économiques/Région et Etat : EDEC, Conventions de branche avec le Rectorat, COM Apprentissage, contrats de progrès, contrats sectoriels.....
- donner plus de consistance aux coopérations inter-régionales.

- Mieux « outiller » la contractualisation (instruments et procédures) :

- inciter à une meilleure prise en compte des diagnostics dans les actions retenues, ce qui suppose entre autres, de rapprocher les « mailles d'observation » des OREF et des observatoires de Branche.
- alléger et simplifier la méthode d'élaboration et de contractualisation, en réduire la durée notamment sur les phases de diagnostic.
- faire évoluer les méthodes d'animation ; encourager le rapprochement des centres de ressources et de production de connaissances ; développer les compétences en ingénierie et conduite de projet.
- favoriser les échanges entre régions autour des expériences et « bonnes pratiques ».

- Améliorer le pilotage, le suivi et l'évaluation :

- accompagner systématiquement les contrats d'indicateurs de pilotage et de suivi.
- promouvoir des évaluations des effets des contrats en cours et/ou en fin de réalisation, notamment sur le plan du rapport coûts/résultats.
- ou, au minimum, des bilans de réalisation qui soient un préalable à une nouvelle phase.

Les conclusions de l'étude et les propositions ont été validées à la séance plénière du 16 Avril 2008 et publiées à l'été 2008.

3. La réalisation de la thématique 2 : l'évolution des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes

Dès le début de l'année 2008, la Commission de l'évaluation a engagé la réflexion sur la thématique 2 relative à l'évolution des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes (voie scolaire, apprentissage, alternance et stages des Conseils régionaux).

En quelques années les différentes voies de qualification des jeunes ont connu des évolutions significatives : développement de l'apprentissage, transformation de la voie scolaire et augmentation des poursuites d'études, montée en puissance des contrats de professionnalisation, développement des programmes régionaux de formation pour les jeunes, dans l'enseignement supérieur : stabilité ou recul des inscriptions en BTS/DUT, apparition et développement des licences professionnelles, flux croissant vers les écoles d'ingénieurs et de commerce...

Pour autant on constate la persistance d'un flux de jeunes sortants sans qualification de l'enseignement secondaire ou en échec du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

A partir de ce constat, les questions évaluatives retenues par la Commission de l'Evaluation sont les suivantes : Comment les politiques menées en région s'ajustent à ces évolutions ? Concertation et

coordination permettent-elles une meilleure cohérence de cette offre diversifiée et quel est le rôle du PRDF dans cette « régulation » ? Les outils développés au niveau régional (PRDF, expertise...) trouvent-ils leur efficacité au plan territorial ?

L'évaluation comporte 2 volets successifs :

Fin 2008, courant 2009, un état des lieux portant sur l'évolution en région des 4 voies de qualification notamment à partir des données statistiques comparables, accumulées depuis 1995 et actualisées dans la base de données produite par le GSE. Ce travail, confié au CEREQ avec pour échéance Juin 2009, devrait permettre, après avoir enrichi l'information en termes de spécialités de formation (celles-ci jouant un rôle de catalyseur dans la relation emploi/formation), de ***caractériser les trajectoires régionales de 1995 à 2005*** : évolution du poids respectif des différentes voies, poids des poursuites d'études, évolution des sorties non qualifiées... et de ***les rapprocher des évolutions régionales en matière d'insertion professionnelle des jeunes***.

En 2009, le prestataire retenu suite à un appel d'offres conduira une analyse approfondie sur quelques régions choisies sur la base du volontariat et en tenant compte de la diversité des trajectoires régionales. Il s'agira d'analyser les formes de coordination entre les acteurs pour la mise en cohérence des voies de formation des jeunes ainsi que les outils (PRDF, COT...) qui permettent de décliner opérationnellement les orientations politiques et de les mettre en regard des trajectoires régionales dégagées dans la 1^{ère} phase.

Au cours de cette étude, une attention particulière sera portée à la question des sorties sans qualification.

Le prestataire complétera cette analyse par une ***étude au niveau de deux ou trois territoires*** de ces mêmes régions sur l'évolution de l'offre dans les différentes voies de qualification et sur le rôle des différents acteurs (offreurs de formation, collectivités territoriales...).

Cette étude devrait être terminée au mois de Décembre 2009.

Les perspectives pour 2009

- Il est prévu de terminer l'évaluation relative à la thématique 2 sur l'évolution des 4 voies de qualification professionnelle des jeunes....

-.... et de réfléchir, dans la 2^{ème} moitié de 2009, aux futurs thèmes et modalités des évaluations en lien avec le nouveau contexte législatif.

4. L'articulation des travaux de l'évaluation entre le niveau régional et le niveau national

Cette « liaison » entre les 2 niveaux, prévue par la loi de 2004, s'est concrétisée par l'instauration d'Ateliers interrégionaux de l'évaluation avec une 1^{ère} rencontre à Lille le 20 décembre 2006. Elle a permis de constater la réalité d'une véritable attente des régions pour travailler ensemble, comme avec le niveau national, sur le sujet de l'évaluation.

A ce titre ont été exprimés de façon constante un besoin de conceptualisation et d'échanges en matière de méthodologie, un besoin de disposer de données statistiques régionalisées ainsi que de mutualiser les travaux des OREF.

En 2007 et 2008, le Conseil National s'est efforcé de donner corps à certaines de ces attentes :

- en incitant les producteurs de données à la régionalisation des informations statistiques physiques (travaux du GSE) et des statistiques financières dans le cadre des travaux menés par la

Commission des comptes (travaux du GTF relatifs aux tableaux de bord des PRDF et travaux du GTA sur l'apprentissage)

- en travaillant, dans le cadre de rencontres régulières avec les secrétariats permanents des CCREFP, sur la production d'un état des lieux et une information réciproque des différents travaux menés par eux et par le Conseil (*cf partie du rapport d'activités sur les CCREFP*)

- en réunissant régulièrement les OREF pour, là encore, dresser un état des lieux de la fonction d'observation emploi formation en région et de leurs productions (*cf rapport d'activités sur les OREF*)

Cela n'a pas débouché en 2008 sur une rencontre sous la forme d'Ateliers Interrégionaux, car les CCREFP étaient encore peu nombreux à avoir abordé le thème de l'évaluation. Cependant cette phase préparatoire, aussi bien du côté du Conseil que des CCREFP, devrait permettre de tenir des Ateliers interrégionaux constructifs en 2009.

III. La mission relative aux Comptes de la formation professionnelle et de l'apprentissage

La mission confiée au Conseil national par la loi du 4 mai 2004 est de donner plus de transparence aux financements de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Rappel des orientations :

La commission des comptes, présidée par M. Gabriel MIGNOT, Président de Chambre honoraire à la Cour des Comptes et dont **le rapporteur est M. François BONNEAU**, Président de la Région Centre, a engagé ses travaux autour des *deux orientations prioritaires* retenues, dès 2006, par le Conseil national :

. **appréhender les masses financières et les circuits financiers de l'apprentissage** et, plus spécifiquement, **le financement de l'offre de formation par apprentissage**, dans la perspective d'élaborer **un compte de l'apprentissage**.

. **repérer les dépenses des différents financeurs de la formation professionnelle au niveau régional** par le moyen de tableaux de bord physico-financiers des Plans Régionaux de Développement des Formations (PRDF), dans la perspective de constituer à terme **des comptes régionaux de la formation professionnelle**.

L'année 2008 a été consacrée à poursuivre et approfondir ces deux axes de travail au cours de plusieurs réunions de la Commission des comptes : les 5 Février, 18 Juin et 10 Octobre.

La Commission s'appuie sur **2 groupes de travail** qui ont tenu plusieurs réunions :

- **le groupe technique apprentissage** (GTA) qui est co-animé par la Région Bretagne et par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Education nationale (réunions des 10 Janvier, 15 Février, 30 Mai et 24 Septembre)

- **le groupe technique financements** (GTF) qui est piloté par la DARES et composé des producteurs nationaux de données (DARES, DGEFP, DEPP, AFPA, Céreq, Centre INFFO...) et d'une quinzaine de techniciens des Conseils régionaux (réunions des 1^{er} Octobre et 10 Décembre)

1. Les travaux relatifs à l'apprentissage :

Depuis 2006 un effort particulier a été accompli par la Commission des Comptes pour améliorer **la connaissance de l'ensemble du financement de l'apprentissage** par la mise en regard de sources statistiques diverses. C'est la première fois que l'on obtient une vision générale des masses financières qui lui sont consacrées, soit plus de 5,6 Milliards d'€ en 2004 et 6,6 milliards € en 2006, ainsi que des flux financiers entre les agents concernés.

➤ En 2007 des avancées significatives ont été obtenues aussi bien sur le plan méthodologique que dans la connaissance des volumes et circuits financiers.

Il faut rappeler qu'en 2007, plusieurs travaux ont été menés de front :

○ Un **recensement des sources et outils statistiques** disponibles aussi bien au niveau national que régional, qui a débouché sur un document publié en Septembre 2007 « **L'apprentissage : recommandations relatives aux sources d'informations statistiques et financières** »

○ Afin de connaître le **potentiel de taxe d'apprentissage par région, une étude a été réalisée par l'INSEE à la demande du Conseil** : l'objectif était d'évaluer la taxe d'apprentissage assise sur les masses salariales brutes des établissements implantés dans une région donnée en redressant « l'effet siège social » lié à la collecte de la taxe d'apprentissage. A partir des déclarations annuelles des données sociales (DDAS) l'INSEE a produit des résultats concernant l'année 2004 publiés en Novembre 2007 « **Le potentiel de taxe d'apprentissage par région – données 2004** »

○ L'année 2007 a été surtout consacrée à **mieux connaître le financement de l'apprentissage**, en se donnant comme point de départ **l'année 2004**, antérieure aux réformes inscrites dans le plan de cohésion sociale de Janvier 2005, de manière à pouvoir ensuite en mesurer les effets par comparaison avec les années suivantes. Cette approche a consisté d'une part à **chiffrer les masses financières et à reconstituer les flux financiers de l'apprentissage** et d'autre part à identifier les **différentes sources de financement des CFA au niveau national et par région**. Un rapport a été publié en Décembre 2007 : « **Une première approche du financement et des effectifs de l'apprentissage en France « données 2004** »

➤ **L'année 2008 a été consacrée à poursuivre ces travaux sur le financement de l'apprentissage, qui devraient désormais être « pérennes » :**

Ils comportent, comme pour les données 2004, 2 volets :

• **1^{er} volet : une approche globale nationale des volumes et des flux financiers de l'apprentissage en 2005 et 2006 grâce à un schéma réalisé sur le modèle du schéma 2004** (mise en commun de statistiques diverses : loi de finances, comptes régionaux de la formation professionnelle et de l'apprentissage, comptes financiers des CFA, états statistiques et financiers des OPCA...)

Un tel travail a permis :

– d'apporter des **améliorations méthodologiques** par rapport au précédent schéma (meilleure ventilation des dépenses de personnels, décomposition de la rubrique « autres ressources », identification des différences constatées entre les fonds mutualisés des OPCA et les comptes financiers des CFA)

– de **cerner les grandes masses financières dégagées en 2006** par les principaux financeurs (Entreprises, Régions, Etat,) à destination des différents bénéficiaires (CFA, employeurs d'apprentis, apprentis eux-mêmes) et **de les comparer aux données 2004**, en prenant en compte les différentes mesures mises en œuvre pour développer l'apprentissage dans le cadre de la loi de Cohésion sociale de Janvier 2005 (augmentation du quota de 40 à 52%, augmentation des versements au fonds de péréquation devenu FNDMA, intermédiation obligatoire des OCTA, création de la contribution au développement de l'apprentissage ainsi que d'un crédit d'impôt pour les employeurs d'apprentis).

Quelques résultats relatifs au financement de l'apprentissage :

C'est ainsi que **l'on constate une forte augmentation du financement entre 2004 et 2006 : 6,6 milliards€ dépensés en 2006 pour 407 000 apprentis contre 5,6 milliards en 2004 pour 365 000 apprentis : soit une augmentation de 17% des financements pour une croissance de 10% du nombre des apprentis.**

La répartition de cette masse entre les différents financeurs ne change pas de 2004 à 2006.

- **pour près de la moitié (3 085M€) ce sont les entreprises** (par la taxe d'apprentissage qui correspond à 673M€ versés directement aux CFA, mais aussi par les fonds mutualisés de la formation continue et les taxes fiscales particulières à certaines branches professionnelles, ainsi que par les rémunérations des apprentis qui pèsent plus de 2 000M€),

- **pour plus d'un quart ce sont les Conseils régionaux** (1 748M€ en subventions aux CFA, primes aux employeurs, aides aux apprentis)

- **pour un peu moins de 20% l'Etat** (1 242M€ sous forme d'exonérations et de crédits d'impôt).

Ces financements sont affectés entre les **différents bénéficiaires, sans grand bouleversement dans la répartition**

- **un gros tiers des financements va à l'offre de formation** par apprentissage (2 444M€),

- **un autre tiers aux apprentis** et à leurs familles (2 385M€ dont 2 172M€ de rémunérations),

- **un quart aux employeurs d'apprentis** (1 626 M€ qui correspondent aux exonérations de cotisations, au crédit d'impôt et aux indemnités compensatrices).

- Le 2^{ème} volet consiste à approfondir le **financement de l'offre de formation par apprentissage (CFA, UFA et SA)** en consolidant les données provenant des comptes financiers des CFA collectées pour chaque région par les services du Conseil régional et en les rapprochant du nombre d'apprentis par région provenant de l'enquête SIFA (ex enquête n°51) du Ministère de l'Education nationale.

Ces données permettent ainsi d'appréhender par région, le nombre d'apprentis, leurs niveaux et spécialités de formation, la masse financière totale affectée à l'offre de formation par apprentissage et de préciser les apports respectifs des différents financeurs.

Quelques résultats relatifs aux effectifs d'apprentis et au financement de l'offre de formation

Des travaux menés il ressort que :

- **la place de l'apprentissage dans la formation professionnelle initiale est en augmentation entre 2004 et 2006**

- **si le socle de l'apprentissage demeure le niveau V, la croissance des effectifs est le résultat de l'évolution des niveaux III et II/I**

- **4 Régions concentrent 40% des apprentis (Ile de France, Rhône Alpes, PACA, Pays de la Loire)**

- **sur un financement total de l'offre de formation de 2 444M€ (plus 14% par rapport à 2004) les entreprises contribuent pour un tiers (par la taxe d'apprentissage, les fonds mutualisés de la formation continue et les taxes fiscales particulières à certaines branches professionnelles) et les Conseils régionaux pour 43% (en augmentation de 15% par rapport à 2004).**

Les résultats de ces deux ensembles de travaux ont été présentés dans un seul document « *Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France : données 2006* » qui a été validé par la plénière du 22 Octobre 2008 et devrait être publié début 2009.

Même s'il subsiste quelques imperfections, ces travaux constituent un pas décisif vers *la réalisation d'un compte financier de l'apprentissage*, et grâce à la poursuite de ce travail sur plusieurs années, le Conseil pourra procéder à *l'évaluation* d'un système soumis à de constantes évolutions.

➤ *La Commission a entrepris en 2008 des travaux expérimentaux ou ponctuels :*

• Ainsi l'année 2008 a vu le démarrage, sur le modèle du schéma national, d'une expérimentation *de schémas régionaux des flux financiers de l'apprentissage sur les données 2006* avec **7 régions volontaires** (Aquitaine, Bourgogne, Centre, Limousin, Nord-Pas de Calais, Pays de la Loire, Rhône-Alpes).

L'élaboration de ces schémas régionaux a demandé *un lourd travail préalable* pour rechercher les données financières relatives à la collecte et à la répartition régionales des fonds destinés à l'apprentissage, qu'il s'agisse de la taxe d'apprentissage (informations demandées aux OCTA) ou des fonds de la professionnalisation (informations demandées aux OPCA). Ces données ont été consolidées au niveau du Conseil national pour alimenter les schémas régionaux.

Les schémas des 7 régions volontaires sont en cours de finalisation. Ils seront accompagnés d'un document descriptif de la place de l'apprentissage dans la région et de la politique menée dans ce domaine. Ils feront l'objet d'une validation préalable de la Région avant toute publication.

Cette expérimentation a été conduite dans le cadre d'un **groupe de travail** qui s'est réuni plusieurs fois en 2008. Elle doit déboucher sur un **document de synthèse faisant le point des résultats obtenus et de la méthode**. Il est prévu que ce document soit validé et publié au cours du 1^{er} semestre 2009.

Pour aller plus loin...

3 nouvelles régions sont volontaires pour rejoindre cette démarche : Ile de France/Poitou Charentes/Haute Normandie

Mais ce travail, très lourd, suppose que le Conseil, sur proposition de la Commission des comptes, recommande que les données collectées par le Ministère chargé de la formation professionnelle (DGEFP) provenant des OCTA et des OPCA soient systématiquement disponibles sous une forme régionalisée.

• *La Commission a entamé une réflexion sur les opérations d'information, de collecte et répartition de la taxe d'apprentissage.*

Les travaux menés dans ce cadre ont pour objectif de **réfléchir aux conditions de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage et notamment au calendrier** dans lequel s'effectue cette répartition. Celui-ci fait en effet l'objet de critiques car il est considéré comme trop « serré » pour permettre un dialogue régional utile et efficace.

La commission a mis en place un groupe de travail réunissant des représentants des Ministères de l'Economie/Emploi et de l'Intérieur, des représentants des employeurs, des organismes collecteurs (OCTA) et des techniciens des services des Conseils régionaux, afin d'examiner les conditions d'application des dispositions législatives et réglementaires relatives aux opérations d'information, de collecte et de répartition de la taxe et à leur calendrier.

Le travail se déroule en 3 étapes :

1- L'examen des listes régionales des formations ouvrant droit à la taxe d'apprentissage publiées par les SGAR en vue de leur homogénéisation et l'élaboration **d'un format de fichier-type** de ces listes afin d'améliorer leur lisibilité, faciliter leur « renseignement » et libérer du temps pour la négociation en région.

2- **Un projet d'homogénéisation des documents de restitution des informations par les OCTA** : sur leurs intentions d'affectation de la TA au 15 Juin et leur activité de collecte et de répartition de la taxe au 1^{er} Août.

3- **Une réflexion sur le calendrier** de collecte et de répartition de la TA.

Lors de sa dernière réunion du 15 Octobre 2008, **le groupe de travail a adopté les documents relatifs aux points 1 et 2.**

Concernant le point 1, il a été décidé d'expérimenter le format de fichier-type par les SGAR de Bourgogne et des Pays de la Loire et d'organiser une réunion d'information des représentants de l'ensemble des SGAR et des Conseils régionaux. (Celle-ci, qui s'est tenu le 26 Novembre 2008, a permis d'exposer à l'ensemble des SGAR et des Régions le format de fichier type, son expérimentation dans les 2 Régions, de répondre aux questions et d'envisager une notice d'utilisation de l'outil).

S'agissant du point 3 une proposition visant à modifier le calendrier est apparue prématurée mais le groupe a appuyé l'idée selon laquelle tout échange d'information antérieur à la date légale du 15 Juin devait être encouragée. Les expérimentations devraient permettre d'apprécier à quelles conditions une modification de la date du 15 Juin pourrait être proposée.

La prochaine réunion du Groupe de travail est prévue en mai 2009 pour faire le bilan des expérimentations conduites dans les 2 Régions (Bourgogne et Pays de la Loire).

Pour aller plus loin...

A partir du bilan de ces expérimentations le Conseil, sur proposition de la Commission des comptes, pourrait faire la recommandation au Ministère de l'Intérieur et au Ministère chargé de la formation professionnelle-DGEFP, de rédiger une circulaire se substituant à celle du 26 Août 2006, qui constituerait le support des nouveaux documents et qui pourrait, le cas échéant, modifier le calendrier relatif aux opérations de répartition de la taxe d'apprentissage.

Etudier la faisabilité du calcul du coût réel par apprenti en analysant les travaux des régions ayant travaillé dans ce sens

Reprendre la question du plan comptable des CFA

Les perspectives pour 2009

○ 2009 verra la poursuite des travaux « pérennes »

▪ L'étude relative au schéma des flux nationaux et au financement des CFA portant sur les données 2007 :

La suite des travaux relatifs aux données financières des CFA transitant par les Conseils régionaux, bénéficiera **d'un espace collaboratif** créé avec l'aide de Centre INFFO. Il est dédié à la remontée automatisée de ces données et à la réalisation de tableaux de synthèse, et ouvert aux correspondants régionaux de l'apprentissage.

Pour remplir les formulaires les Régions disposeront :

- d'une note pédagogique rédigée par le Conseil national
- d'un manuel d'utilisation Intranet pour accompagner l'automatisation des remontées rédigé par Centre INFFO

Fin 2008, le recueil des données financières 2007 des CFA, selon ces nouvelles modalités, est en cours et doit s'achever à la date butoir du 28 Février 2009.

▪ Par ailleurs, concernant *l'étude sur le potentiel de taxe d'apprentissage*, réalisée par l'INSEE, les données 2005 ont été exploitées, il reste à réaliser en 2009 l'étude comparative entre 2 Régions (Limousin et Bourgogne ont été pressenties).

Les données 2006 sont disponibles et seront exploitées en 2009.

○ Des études ponctuelles ont été envisagées :

▪ Une étude relative à la dépense interne des entreprises en apprentissage :

En 2008 un travail préparatoire a été mené au sein d'un groupe de travail ad hoc.

Début 2009 le cahier des charges, déjà en partie établi, sera finalisé par le groupe de travail et un appel d'offres sera lancé.

▪ Une analyse des aides des Conseils régionaux aux apprentis :

Les données 2006 sont déjà présentes dans l'étude sur le schéma et le financement des CFA 2006, les données relatives à 2007 seront collectées et rapprochées de la base de données du Centre INFFO.

▪ En 2009, il est prévu également que la Commission des comptes explore la question de **l'apprentissage dans l'enseignement supérieur**, vu son fort développement récent et ses particularités par rapport aux formes traditionnelles,

▪ elle pourrait étendre la réflexion à d'autres sujets : les effets du Bac Pro en 3 ans sur l'apprentissage, l'alternance en général, notamment **les contrats de professionnalisation...**

○ En outre, la Commission et le Conseil exerceront une veille sur

les « recommandations relatives aux sources d'informations statistiques et financières sur l'apprentissage » effectuées par le Conseil national en Septembre 2007.

Ils souhaitent être tenus informés des évaluations des Contrats d'objectifs et de moyens effectuées par la DGEFP.

Pour aller plus loin...

Au terme de l'année 2009, les éléments physiques et financiers rassemblés depuis quelques années par le Conseil devraient permettre un débat en plénière sur l'apprentissage et les problèmes de fond relatifs à la taxe et aux différentes sources de financement.

2. Les travaux relatifs aux dépenses de formation professionnelle en région

La seconde orientation de la Commission des comptes a consisté à aborder la question des **dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage au niveau régional**, avec la perspective de jeter les bases d'un compte régional de la formation professionnelle.

Pour appréhender les dépenses de formation professionnelle au niveau régional, la Commission des comptes s'est donnée pour objectif de construire, avec des Régions volontaires et en partenariat avec les services statistiques nationaux, **un outil régional de suivi du Plan régional de développement des formations (PRDF)**. Cet outil prend la forme d'un tableau croisant les financeurs (Région, services déconcentrés de l'Etat, OPCA...) et les activités financées, répertoriées selon une nomenclature commune (formation initiale scolaire, apprentissage, formation continue des demandeurs d'emploi et des salariés, AIO, VAE...).

➤ Amorcés en 2006, ces travaux expérimentaux, qui ont beaucoup progressé en 2007, ont fait l'objet d'une validation et d'une publication en 2008.

Après une première phase méthodologique conduite en 2006 qui a permis de construire une nomenclature commune, et de mener **une première expérimentation dans trois Régions** (Centre, Limousin, Rhône-Alpes) **l'avancement des travaux a progressé en 2007 dans deux directions.**

- **Les services statistiques nationaux** : Education nationale (DEPP), Ministère chargé de la formation professionnelle (DARES avec DGEFP pour les dépenses de ce Ministère, de l'AFPA, de l'ANPE, de l'Unedic et des OPCA et OPACIF), Ministère de l'Agriculture (DGER), Ministère de la Jeunesse et Sports, Ministère chargé des Affaires sociales et de la Santé (DGS), ainsi que l'AGEFIPH, ont presque tous ventilé leurs données pour les 26 régions.

- **5 nouvelles régions** (Basse-Normandie, Nord Pas de Calais, Pays de Loire, Poitou-Charentes puis Franche-Comté), **sont entrées dans la démarche**. Sur les 8 régions concernées **6 (Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Centre et Pays de la Loire) ont fourni leurs données financières pour 2005 et les ont intégrées dans les tableaux de bord.**

Les conclusions de ces travaux menés, dans le cadre de la Commission des comptes, par le GTF piloté par la DARES, ont été validées par le Conseil à la fin Février 2008 et publiés.

Quelques résultats relatifs aux dépenses de formation professionnelle en région

Le document « proposition pour un tableau de bord du PRDF-données 2005 » publié en Avril 2008 permet pour la première fois une évaluation des dépenses relatives aux formations qui entrent dans le champ du PRDF dans quelques régions expérimentales (**Limousin, Nord Pas de Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Centre et Pays de la Loire**), **que ce soit :**

- **les dépenses globales de formation initiale et continue**, comparables entre les régions grâce à la nomenclature commune : de 500 M€ en Limousin à plus de 3 Milliards en Rhône-Alpes.

- le poids relatif de **l'apprentissage** (entre 13 et 15%).

- **les poids respectifs des dépenses en formation initiale** (entre 73 et 79%) **et en formation continue** (entre 15% et 21%), sachant que cette dernière est sous estimée dans la mesure où elle n'inclut pas les dépenses directes des entreprises au titre du plan de formation qui ne sont pas disponibles au niveau régional.

- **la part des formations des demandeurs d'emploi** dans la formation professionnelle continue qui représente au moins les 2/3 des financements (surtout en Limousin), sachant que celle des salariés (entre 22 et 32%) est là aussi fortement sous-estimée pour la même raison.

- **les différents financeurs de la formation continue.** A l'exception du Limousin où la part des formations financées par l'AFPA est prépondérante, dans les autres régions le Conseil régional est le principal financeur avec 21 à 25% des financements, suivi par l'AFPA et le Ministère chargé de la formation professionnelle, l'UNEDIC, les OPCA et OPACIF dans des proportions qui ne varient pas beaucoup d'une région à l'autre. Toutefois le Nord Pas de Calais se distingue par l'importance des formations financées dans le cadre du CIF.

➤ **2008 a été consacrée à une amélioration et à une extension de la démarche.**

Lors de la validation des travaux portant sur les données financières 2005, le Conseil national a conclu à la nécessité de perfectionner et d'étendre la démarche notamment en associant de nouvelles régions pour la poursuite de l'exercice sur les données financières 2006 :

- De nouvelles régions sont entrées dans la démarche : le Président a écrit à tous les Conseils régionaux : 11 régions supplémentaires ont répondu positivement (Lorraine, Guadeloupe, Picardie, Aquitaine, Alsace, Bourgogne, Corse, Bretagne, Ile de France, Auvergne, Haute-Normandie.....). Pour les accompagner dans la démarche, plusieurs réunions d'information et d'échange ont été organisées et un guide méthodologique a été diffusé.

- Des améliorations significatives ont été apportées aux travaux dans trois domaines :

- L'information fournie par les services statistiques nationaux concernant les dépenses : les services ont établi pour chaque financeur dont ils ont la charge de fournir les données, une notice précisant les sources, méthodes et conventions utilisées pour remplir les différentes rubriques du tableau de bord. Afin de faciliter la compréhension des données, un effort a été également réalisé dans la notice pour donner les repères essentiels concernant les types d'intervention des financeurs.

- La qualité des données et l'homogénéité du mode de renseignement des données : les améliorations ont concerné les dépenses des Conseils Régionaux.

- L'identification des différences entre les catégories du tableau de bord et celles des autres études et enquêtes engagées au niveau national (« Jaune », enquête DARES auprès des Conseils régionaux).

Ces améliorations sont exposées **dans le guide méthodologique du Tableau de bord** qui doit être adopté par la Commission des comptes le 15 janvier 2009.

Elles ont été réalisées sans que soient modifiés les outils à partir desquels est établi le cadre général du tableau de bord (tableau Excel, matrice, nomenclatures).

- La collecte des données financières de l'année 2006 a débuté à l'automne 2008 ; elle est terminée pour les données fournies par les services statistiques nationaux ; en ce qui concerne les conseils régionaux, trois d'entre eux ont d'ores et déjà transmis au Conseil national le tableau de bord complété pour leurs propres dépenses.

➤ *Les perspectives pour 2009*

- Rédiger et publier le rapport sur les données financières 2006 : il sera construit selon le même plan que le rapport sur les données 2005, avec quelques modifications. La 1^{ère} partie sur les comparaisons interrégionales comportera un rapprochement des différentes dépenses par région avec les populations correspondantes et un certain nombre de graphiques seront davantage axés sur la formation professionnelle (hors formation générale et technologique). Une seconde partie présentera les données par région.

- Poursuivre le processus d'amélioration et de rapprochement dans les méthodes suivies par chaque producteur de données, ce qui suppose :
 - d'organiser la confrontation des méthodes pour obtenir une meilleure homogénéité dans les modes de renseignement entre services statistiques nationaux, entre conseils régionaux et entre services statistiques nationaux et conseils régionaux ; partager un langage commun,
 - d'améliorer le guide méthodologique.

- Faire évoluer les outils composant le cadre général du tableau de bord.
 - Méthode et support de collecte : mettre en place un système de remontées via l'intranet du Conseil, envisager la mise en place de tableaux croisés dynamiques, la construction d'une base de données.

 - Nomenclatures du tableau de bord : combler les manques (apprentissage et OCTA, dépenses des entreprises et OPCA, enseignement supérieur...), actualiser et enrichir les rubriques à partir des enseignements de l'expérimentation et de l'évolution des besoins des acteurs en matière de connaissance des dépenses, en lien avec les réformes récentes et en cours (Pôle Emploi, accord national interprofessionnel, loi sur la formation professionnelle).

 - Poursuivre le rapprochement entre les données financières et les indicateurs physiques produits par le Groupe statistique pour l'évaluation (GSE).

 - Amorcer une approche distinguant les flux financiers intermédiaires entre financeurs initiaux et financeurs finaux...

- Lancer les travaux sur les données 2007 sur la base d'un outil rénové.

Pour aller plus loin...

Les axes de travail envisagés sont vastes et lourds. Compte tenu de ses moyens limités, **la Commission des comptes devra se prononcer sur les sujets sur lesquels des avancées lui paraissent les plus indispensables :**

- **les dépenses de formation continue dans l'enseignement supérieur,**
- **les dépenses de formation pour les demandeurs d'emploi,**
- **les dépenses comparées pour les différentes voies de formation des jeunes,**
- **les dépenses de formation des entreprises.**

IV. Le groupe de travail sur la Sécurisation des parcours et les priorités du Conseil national

Rappel des objectifs et attentes

A la suite du débat qui s'est tenu lors de la plénière du 4 octobre 2006, le Conseil national a décidé de se saisir de la question de la sécurisation des parcours professionnels.

« ***En quoi la formation professionnelle est-elle un des éléments contribuant à la sécurisation des parcours professionnels ?*** » telle a été la problématique retenue par le CNFPTLV. Pour parvenir à répondre à cette question, la méthode retenue a été celle de la capitalisation des actions engagées par les acteurs des politiques d'emploi et de formation dans toute la diversité de leurs expériences.

Démarche et méthode

A la séance plénière du 6 Décembre 2006 à Strasbourg, le Conseil national a donc donné mandat à un groupe de travail d'effectuer ***un inventaire des actions de sécurisation des parcours professionnels, de procéder à leur analyse et d'identifier les facteurs de blocage (institutionnels, techniques, financiers, de conditions de vie....) rencontrés ainsi que les éléments de réussite des parcours.***

Constitué de toutes les composantes du Conseil, ce groupe de travail, placé sous ***la co-présidence*** d'Olivier GOURLE (CFTC) et de Marie-Laure MEYER (Conseillère régionale d'Ile de France), le rapporteur étant Bernard LEGENDRE (représentant les Chambres de commerce et d'industrie), a tenu de nombreuses réunions tout au long de l'année 2007.

Ces rencontres ont permis tout d'abord de préciser les principes de recensement des actions, la méthode de travail et le cahier des charges pour l'appel d'offres d'appui par un consultant. C'est le cabinet AMNYOS qui a été retenu pour réaliser l'analyse des fiches collectées.

Les travaux se sont déroulés en ***deux étapes*** :

- ***1^{ère} étape : un recensement des actions de sécurisation*** : tous les réseaux des différentes composantes du Conseil national (Ministères, partenaires économiques et sociaux, conseils régionaux) ainsi que quelques autres institutions (ANPE, UNEDIC, AFPA, ANACT, ANLCI, AGEFIPH, Alliance Villes Emploi....) ont été mobilisés pour effectuer ce recensement.

L'inventaire a été fait à partir ***des situations-clés*** que peuvent rencontrer les personnes dans leur vie professionnelle : ***première insertion, évolution professionnelle, rupture de parcours, fin de carrière.***

Près de 250 fiches ont été retournées par les réseaux sollicités, avec une distribution irrégulière : la situation-clé « contribution à l'évolution professionnelle » représentait la majorité des cas alors que les parcours de fin de carrière, notamment, étant peu représentés.

Sur ces 250 fiches, l'analyse fait ressortir qu'un certain nombre d'initiatives recouvrent, en fait, des activités assez classiques de formation ou des prestations d'accueil, information et orientation. Les branches professionnelles et les OPCA sont représentés dans les partenariats mais ils apparaissent peu comme fédérateurs des actions. C'est donc toute une partie des outils de la formation continue contribuant à la sécurisation des parcours dans l'entreprise qui n'apparaît pas explicitement dans les fiches.

Cependant ***une trentaine d'actions*** se sont révélées particulièrement intéressantes et significatives du sujet traité, en ce qu'elles mettent en évidence la construction de partenariats opérationnels, des solutions d'ingénierie financière ou pédagogique innovantes. Ces trente actions ont fait l'objet d'une analyse typologique.

- 2ème étape : un approfondissement d'une douzaine d'actions :

Ces 12 actions ont été choisies en veillant à couvrir les différentes situations-clés et en respectant la diversité des origines institutionnelles et géographiques des répondants.

Trois questions ont constitué la grille d'analyse pour exploiter le contenu de ces fiches :

- en quoi les actions recensées sont-elles des réponses à l'objectif de sécurisation des parcours professionnels ?
- en quoi la formation professionnelle est-elle un moyen pour atteindre cet objectif de sécurisation ?
- à quelles conditions peut elle contribuer efficacement à la sécurisation des parcours ?

Après un premier débat en séance plénière du 12 Décembre 2007, le groupe de travail a dégagé 7 priorités pour la sécurisation des parcours professionnels

Les 7 priorités pour sécuriser les parcours professionnels

- 1. donner corps à la notion de sécurisation de parcours professionnel***
- 2. inscrire les politiques de formation professionnelle dans des stratégies d'anticipation des besoins en compétences et en qualifications pour un développement durable des ressources humaines***
- 3. reconnaître et professionnaliser la fonction d'accompagnement global***
- 4. encourager une ingénierie de coordination des parcours et des dispositifs et en favoriser le financement***
- 5. faire évoluer les logiques de financement et garantir à l'individu la continuité des moyens de vie pendant les périodes de transition***
- 6. clarifier le rôle des différents niveaux de coordination***
- 7. inscrire la nécessité d'une programmation pluriannuelle des partenariats régionaux de parcours sécurisés***

Ces priorités ont été présentées puis validées au Conseil plénier du 27 Février 2008 et publiées sous le titre « Sécurisation des parcours professionnels » Mars 2008.

V. Les relations avec les comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) :

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social confie au Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie le soin de « favoriser au plan national la concertation entre les acteurs pour la conception des politiques de formation professionnelle et le suivi de leur mise en œuvre », mais aussi de « conduire une évaluation des politiques régionales de formation en liaison avec les Comités de Coordination Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ».

Cette liaison avec les CCREFP s'est mise en place sous la forme de réunions régulières avec les secrétariats permanents. Lors de sa séance Plénière du 21 juin 2006, le Conseil National a débattu du thème de la concertation en région et a donné mandat au Secrétariat Général d'engager une réflexion, en liaison avec la DGEFP, sur la concertation régionale, la place et le rôle des CCREFP.

Un état des lieux a donc été engagé avec pour objectif de rappeler les textes constitutifs des Comités de Coordination et de mettre en regard les réalités de leur fonctionnement dans toutes leur variété régionale.

Se posait **la question du rôle des CCREFP** dans la perspective de renforcer les partenariats entre les différents acteurs en région, au service de la sécurisation des parcours professionnels, **Quels leviers actionner** pour que les CCREFP soient effectivement les lieux de la concertation et la coordination régionales sur la formation professionnelle et sur l'emploi et envisager en conséquence **une révision et une clarification de leurs compétences réglementaires** dans cette nouvelle configuration du paysage régional.

Mis en place dès 2007, un groupe de travail, composé de tous les secrétariats permanents et de la DGEFP, a proposé d'engager la réflexion en commençant par :

- établir la liste des compétences légales et réglementaires des CCREFP,
- recueillir différentes informations sur les CCREFP par le biais d'un questionnaire,
- approfondir l'information à travers les différentes réunions.

Quatre réunions des Secrétariats permanents des Comités se sont tenues en 2008 (29 février, 3 avril, 30 mai et 17 octobre).

Lors de sa séance Plénière du 22 octobre 2008, le Conseil a validé le rapport intitulé : « Etat des lieux des CCREFP : des textes...aux réalités régionales ».

Du rapport se dégagent les constats suivants :

- Contrairement à ce qui est habituellement avancé, **les Comités de Coordination sont pratiquement tous en activité** (seules quelques régions n'ont pas de Comité ou ont des difficultés à le mettre en place²) et l'on constate une montée en charge progressive de la création de secrétariats dédiés à leur suivi et à leur animation.

- **Les compétences des CCREFP sont multiples et dispersées dans de nombreux articles des différents codes.** Héritées des anciens COREF et empilées au fur et à mesure des nouvelles dispositions législatives et/ou réglementaires sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi, leurs compétences vont des plus spécifiques aux plus généralistes (avis sur les PRDF). Il est à noter que, **même s'ils sont plutôt centrés sur la formation professionnelle, de nombreux Comités exercent des compétences en matière d'emploi**, à travers leurs commissions spécialisées

² La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Corse

(mutations économiques, pôles de compétitivité, formation des demandeurs d'emploi, insertion,...) et leurs groupes de travail. Le rapport souligne que ces diverses compétences mériteraient d'être revues car loin d'être toutes exercées.

- Les CCREFP sont donc les seuls lieux en région où sont associées les compétences sur l'emploi exercées par l'Etat et les compétences sur la formation professionnelle assumées par la Région et par les partenaires économiques et sociaux.

- Si la composition des CCREFP est à peu près similaire d'une région à l'autre, avec quelques variétés marginales en fonction du contexte économique, social et politique régional, leur rôle peut être différent. L'analyse montre qu'**ils fonctionnent selon trois grandes modalités qui rendent, au niveau régional, des services différents :**

○ **Quelques CCREFP ont essentiellement un rôle de consultation formelle :** ils ont pour principale activité de répondre aux obligations légales et réglementaires qui leur ont été attribuées par la loi...encore a-t-on vu qu'ils ne les assument pas dans leur intégralité ...Cela se traduit dans les faits par une concentration de leur activité sur les séances plénières et sur la quasi absence de groupes de travail.

○ **Une majorité de CCREFP a un rôle d'animation et de concertation** en matière de politiques d'emploi et de formation professionnelle. Cela se concrétise très souvent par des travaux dans le cadre des Commissions spécialisées et des groupes de travail qui permettent d'alimenter la réflexion et les débats en séance plénière sans toujours déboucher sur des orientations communes.

○ **Quelques CCREFP enfin ont un rôle de co-construction et de coordination des politiques régionales d'emploi et de formation professionnelle** qui va jusqu'à prendre des orientations communes ou engager des actions communes : l'exemple de la manière dont le CCREFP Nord Pas de Calais s'est emparé des questions relatives à la filière automobile est très illustratif de ce mode de fonctionnement : les travaux menés dans le cadre de sa Commission « mutations économiques » permettent à partir d'une posture de veille et d'anticipation, de partager entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux économiques et les acteurs de la filière, l'état des lieux, les enjeux, les perspectives d'action et leur évaluation.

Dans certaines régions cependant, ils ont des difficultés à assurer cette fonction de co-construction et la concertation est dispersée dans d'autres instances : comités de pilotage du PRDF, GIP, CESR,...

Ce constat conduit à s'interroger sur les raisons de ces disparités et **quels leviers actionner pour que les CCREFP puissent devenir les lieux de la concertation/coordination régionale ?**

A la lumière de l'analyse, ce rôle semble être **la résultante de plusieurs facteurs :**

- Une volonté politique Etat/Région/Partenaires sociaux et un équilibre entre les acteurs, notamment une COPIRE active,
- La construction d'outils permettant une connaissance partagée de manière à alimenter la concertation et à créer progressivement une culture commune,
- Un fonctionnement fondé sur une bonne articulation entre les commissions et/ou les groupes de travail et le Comité plénier grâce à un système de mandats et de validation des travaux. Il est également impulsé par une animation du Secrétariat permanent.

Le rapport a été publié en octobre 2008 et est disponible en téléchargement sur le site du Conseil National.

VI. Les relations avec les Observatoires régionaux emploi Formation (OREF)

Le Secrétariat du Conseil National a souhaité engager un travail d'actualisation de l'état des lieux des OREF établi en 1995 par le Comité de Coordination des Programmes Régionaux de Formation Professionnelle et d'Apprentissage.

De leur côté les OREF ont manifesté un vif intérêt pour travailler, non seulement ensemble comme ils peuvent le faire dans le cadre du réseau InterOref, mais aussi avec leurs principaux interlocuteurs du niveau national.

C'est ainsi qu'a été mis en place un groupe de travail réunissant les OREF et associant : la DGEFP, la DARES, le CEREQ, le CAS et Centre INFFO. Ce mode de fonctionnement permet une meilleure connaissance réciproque des activités, des attentes et des besoins des niveaux régionaux comme du niveau national, et une mutualisation des demandes d'informations et des travaux. Cela permet également d'irriguer le niveau national par les expertises menées sur les territoires.

Quatre réunions de ce groupe de travail ont eu lieu en 2008 : les 27 mars, 29 mai, 16 octobre et le 11 décembre 2008.

L'élaboration de l'état des lieux s'est déroulé en 4 temps :

- Un *questionnaire* a été envoyé aux OREF afin d'obtenir des renseignements sur leur organisation, leur fonctionnement, leurs financements.
- Une *analyse des programmes d'activités* des OREF montrant qu'ils ont à faire face à des dimensions nouvelles les amenant à faire évoluer leurs réponses.
- Une *synthèse transversale des données recueillies*, ainsi qu'une comparaison avec la photographie de 1995 permettant d'appréhender l'évolution du « métier » des OREF, ces travaux bénéficiant de l'appui du Groupe de Coordination des Directeurs d'OREF.
- Un *travail de rédaction finale* avec les OREF de Bretagne, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Lorraine, PACA.

Les principales conclusions de l'état des lieux des OREF portent sur :

- leur organisation et leur financement

Les OREF existent dans toutes les régions sous trois formes d'organisation différentes : les $\frac{3}{4}$ sont intégrés au sein d'un lieu ressource CARIF-OREF, les autres sont soit une structure distincte et autonome d'un CARIF-OREF, soit intégrés au sein d'une autre structure régionale.

Tous sont financés dans le cadre des Contrats de Projets Etat-Région 2007-2013 et l'enquête permet d'identifier, pour certains observatoires, d'autres financements liés à des prestations ou des missions spécifiques.

- leurs missions et travaux : une fonction d'observation qui s'est construite au fil des évolutions des politiques publiques

Créés en 1988, ils devaient permettre d'« articuler les analyses et les prévisions pour la formation initiale, la formation continue et la formation des entreprises ». L'objectif était d'accompagner la déconcentration et la décentralisation par l'élaboration d'outils de diagnostics et de prospective, communs à tous les partenaires régionaux.

Le transfert progressif des compétences aux Régions en matière de formation professionnelle fait évoluer les OREF vers l'expertise en amont des nouveaux outils de programmation (COT, PRDFJ,...). La capacité à disposer d'une expertise technique dans le champ de l'emploi et de la formation devient un enjeu primordial. Les OREF ont multiplié leurs outils et leurs interventions dans l'expertise publique emploi-formation.

Avec les Contrats de Projets 2007-2013, les OREF abordent de plus en plus les questions de prospective et de mutations économiques, en tentant d'adopter une posture plus anticipatrice.

Alors que leur rôle premier était celui d'assembleur de données et d'études permettant la réalisation d'état des lieux de la relation emploi-formation au niveau régional, *les OREF ont ainsi évolué* vers des fonctions d'appui méthodologique aux acteurs, de prospective de l'emploi et de qualifications en lien avec le développement économique, d'animation d'ateliers permanents et/ou de réseaux, d'aide à la décision, à l'action, et à l'accompagnement de partenariats.

- une place qui s'affirme dans le paysage régional

Les OREF occupent une *position d' « interface »* entre, d'une part, les acteurs chargés de prendre les décisions concertées (apporter un appui, une expertise, ou des études préalables dans un certain nombre d'instances,...) et, d'autre part, entre les services d'études et services techniques demandant un travail en réseau.

De par leur expertise, les OREF interviennent auprès des différents acteurs régionaux de l'emploi-formation (SPER, COPIRE, CESR, CCREFP, OPCA, Observatoires de branche,...) et sont *pleinement associés aux différents dispositifs ou politiques* mis en place sur le champ de l'emploi-formation (COT, Pôles de compétitivité, PRDF,...).

Le rapport conclut sur les perspectives ouvertes à la fonction d'observation en réseau .

Les CPER 2007-2013 donnent *une place importante à la prospective. Les Observatoires doivent « anticiper les mutations économiques* et organiser le socle d'actions cohérentes de l'Etat, du Conseil régional et des acteurs économiques » afin de promouvoir les qualifications nécessaires en lien avec les Observatoires de branche existants.

Les OREF sont confrontés au défi de dresser *des états des lieux de la situation de l'emploi-formation sur des territoires infra-régionaux* à l'aide d'indicateurs qui ne prennent en compte qu'une partie des variables du développement économique, de l'emploi et du système d'éducation-formation, ce qui interroge sur la capacité de la statistique disponible à rendre compte des situations présentes. Les bases de données territoriales des OREF sont donc appelées à s'enrichir d'informations sur les dispositifs, plus larges que celles actuellement prises en compte.

Les métiers de l'observation de l'emploi et de la formation évoluent vers un développement de la fonction d'animation (ouverture d'espaces collaboratifs sur Internet, ...) et d'une plus grande diversité des compétences et des partenariats (structuration en réseau CARIF-OREF, partenariats nationaux plus proches,...).

Le rapport sur « La fonction d'observation emploi-formation en région : les OREF en 2008 » a été validé lors de la séance Plénière du Conseil le 18 février 2009. Il est téléchargeable sur le site du Conseil et sa publication est prévue pour mai 2009.

Amorcé en 2007, *le rapprochement des OREF et des Observatoires de branche a donné lieu à un travail expérimental* engagé suite à la demande de l'Association Nationale de la Formation dans l'Automobile (ANFA) de travailler avec les OREF à l'organisation et à la clarification des multiples demandes de données statistiques faites par le niveau régional à son Observatoire de Branche. Il s'est poursuivi au cours de l'année 2008 par deux réunions d'un groupe de travail constitué par l'ANFA, sept OREF (Aquitaine, Rhône Alpes, Bourgogne, Poitou-Charentes, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, PACA), le CEREQ et le Centre d'Analyse Stratégique. L'idée retenue est de **dégager un socle commun d'indicateurs de branche et régionaux** nécessaires pour anticiper les évolutions de la branche aux niveaux national et régional.

ANNEXES

1. Liste des publications
2. Composition du Conseil national
3. Secrétariat Général
4. Liste des textes soumis pour avis au Conseil national

ANNEXE 1

Publications

- Etat des lieux des comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP)
des textes...aux réalités régionales
Octobre 2008
- Evaluation des contrats d'objectifs territoriaux et instruments assimilés
Avril 2008
- Proposition d'un tableau de bord du plan régional de développement des formations (PRDF) (Données financières 2005)
Avril 2008
- Rapport d'activité 2007
Mars 2008
- Sécurisation des parcours professionnels
Mars 2008

Téléchargeables sur le site : cnfptlv.gouv.fr

ANNEXE 2

COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

(A partir du 14 avril 2008)

Président :

M. Dominique BALMARY – Conseiller d’Etat honoraire

Personnalités qualifiées :

M. Gabriel MIGNOT – Président honoraire de chambre à la Cour des Comptes

(Président de la Commission des Comptes)

M. Philippe MEHAUT – Directeur de recherche au CNRS

(Président de la Commission de l’Evaluation)

M. George ASSERAF – Président de la CNCP

1. Représentants des ministres chargés :

de la formation professionnelle :

M. Pierre LE DOUARON, titulaire - *(Membre du Bureau, des Commissions des Comptes et de l’Evaluation)*

Mme Christine COLIN, suppléante - *(Membre des Commissions des Comptes et de l’Evaluation)*

de l’éducation nationale :

Mme Elisabeth ARNOLD, titulaire - *(Membre du Bureau et de la Commission des Comptes)*

M. Jean-Michel HOTYAT, suppléant - *(Membre de la Commission de l’Evaluation)*

de l’intérieur :

M. Philippe DIEUDONNE, titulaire – *(Membre de la Commission de l’Evaluation)*

M. Jérôme TEILLARD, suppléant

des petites et moyennes entreprises :

Mme Stéphanie SCHNEIDER, titulaire - *(Membre de la Commission des Comptes)*

M. Sébastien DITLEBLANC, suppléant

de l’agriculture :

Mme Martine MERITAN, titulaire, remplacée par Philippe JOLY - *(Membre de la Commission de l’Evaluation)*

Mme Annie BRISSON, suppléante

des solidarités, de la santé et de la famille :

Mme Maryse CHAIX, titulaire

M. Guillaume de CHANLAIRE, suppléant

de l’économie et des finances :

M. Etienne DUVIVIER, titulaire, remplacé par Mme Orianne CHENAIN - *(Membre du Bureau et de la Commission des Comptes)*

Mme Véronique BARRY, suppléante

de l’outre-mer :

M. Jean-Claude MICHAUD, titulaire

Mme Marie-Pierre RENDOLET, suppléante

des sports :

Mme Armelle BEUNARDEAU, titulaire, remplacée par M. Vianney SEVAISTRE

Mme Anne DAMBEZA-MANNEVY, suppléante, remplacée par M. Gérard AUBERT

de la parité et de l’égalité professionnelle

Mme Joëlle VOISIN, titulaire

Mme Claudine BROCARD, suppléante

2. Représentants du Parlement

Sénat :

M. Jean Claude CARLE, titulaire
Mme Muguette DINI, titulaire
Mme Catherine TROENDLE, suppléante
Mme Gisèle PRINTZ, suppléante

Assemblée nationale :

M. Jean UEBERSCHLAG, titulaire - (*Membre de la Commission des Comptes*)
M. Christian PAUL, titulaire
M. Dominique TIAN, suppléant
M. Maxime GREMETZ, suppléant

3. Elus représentant les Conseils régionaux et de la Collectivité territoriale de Corse

Alsace :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, titulaire (*Membre du Bureau et de la Commission de l'Evaluation*)
Mme Marie-Reine FISCHER, suppléante

Aquitaine :

M. Jean-Pierre DUFOUR, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)
M. Bernard BOURNAZEAU, suppléant

Auvergne :

Mme Arlette ARNAUX LANDAU, titulaire
M. Alain BUISSIÈRE, suppléant

Basse-Normandie :

M. Yannick SOUBIEN, titulaire
Mme Marie-Dominique FRIGOUT, suppléante

Bourgogne :

M. Guy FERREZ, titulaire
Mme Stéphanie MODDE, suppléante

Bretagne :

M. Michel MORIN, titulaire - (*Membre de la Commission des Comptes*)
Mme Jacqueline CHEVÉ, suppléante

Centre :

M. François BONNEAU, titulaire - (*Rapporteur de la Commission des Comptes*)
M. Jean-Luc BURGUNDER, suppléant

Champagne-Ardenne :

Mme Michèle LEFLON, titulaire
Mme Line BRET, suppléante

Corse :

M. Jean-Pierre LECCIA, titulaire - (*Membre de la Commission des Comptes*)
M. Antoine GIORGI, suppléant

Franche-Comté :

M. Martial BOURQUIN, titulaire, remplacé par Mme Sylvie LAROCHE
Mme Sylvie LAROCHE, suppléante, remplacée par Mme Christiane ROY-MENETIER

Guadeloupe :

Mme Gina THEODORE-OPHELTES, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)
Mme Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD, suppléante

Guyane :

Mme Lydie CARISTAN, titulaire
Mme Chantal BERTHELOT, suppléante

Haute-Normandie :

M. Michel RANGER, titulaire
Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, suppléante - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

Ile-de-France :

Mme Marie-Laure MEYER, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

M. Daniel BRUNEL, suppléant

Languedoc-Roussillon :

Mme Maryse ARDITI, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

M. Max LEVITA, suppléant

Limousin :

M. Jean-Paul DENANOT, titulaire - (*Vice-président du CNFPTLV – Membre du Bureau*)

Mme Claudine LABRUNIE, suppléante - (*Membre de la Commission des Comptes*)

Lorraine :

Mme Hélène BENABENT, titulaire

Mme Josiane MADELAINE, suppléante

Martinique :

M. Daniel MARIE-SAINTE, titulaire

Mme Francine CARIUS, suppléante

Midi-Pyrénées :

Mme Monique IBORRA, titulaire - (*Membre du Bureau*)

Mme Janine LOÏDI, suppléante - (*Membre de la Commission des Comptes*)

Nord-Pas-de-Calais :

Mme Marie Noëlle LIENEMANN, titulaire, remplacée par M. Pierre de SAINTIGNON

Mme Martine FILLEUL, suppléante, remplacée par M. Bernard QUANDALLE

Pays de la Loire :

M. Patrick COTREL, titulaire - (*Membre du Bureau*)

Mme Sylvie ESLAN, suppléante

Picardie :

M. Didier CARDON, titulaire - (*Membre du Bureau*)

Mme Viviane CLAUX, suppléante

Poitou-Charentes :

M. Daniel OPIC, titulaire - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

Mme Brigitte TONDUSSON, suppléante

Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

Mme Pascale GERARD, titulaire - (*Membre du Bureau*)

Mme Nicole FANELLI, suppléante, remplacée par M. Charles LAUGIER

Réunion :

Mme Denise DELORME, titulaire

Mme Annick LETOULLEC, suppléante

Rhône-Alpes :

Mme Bernadette LACLAIS, titulaire

M. Jean-Michel BOCHATON, suppléant

4. Représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs**Organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national :****CFDT :**

Mme Annie THOMAS, titulaire

M. Jean Luc GUEUDET, suppléant - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

CFTC :

M. Olivier GOURLÉ, titulaire

M. Jean-Pierre KOEHLIN, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

CFE-CGC :

M. Alain LECANU, titulaire

M. Marcel BROUARD, suppléant - (*Membre du Bureau et de la Commission des Comptes*)

CGT-FO :

M. Stéphane LARDY, titulaire

Mme Laurence MARTIN, suppléante - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

CGT :

M. René BAGORSKI, titulaire - (*Membre du Bureau*)

M. Djamel TESKOUK, suppléant - (*Membre de la Commission de l'Evaluation*)

Organisations syndicales d'employeurs représentatives au niveau national :**MEDEF :**

M. Francis DA COSTA, titulaire - (*Vice-président du CNFPTLV – Membre du Bureau*)

M. Alain DRUELLES, titulaire - (*Membre des Commissions des Comptes et de l'Evaluation*)

M. Bernard FALCK, titulaire - (*Membre du Bureau et de la Commission de l'Evaluation*)

M. François FALISE, titulaire - (*Membre de la Commission des Comptes*)

Mme Stéphanie LAGALLE-BARANES, suppléante

M. Olivier ROBERT de MASS, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

CGPME :

M. Jean-François VEYSSET, titulaire

M. Jean Michel POTTIER, suppléant

M. Yves TERRAL, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

M. Georges TISSIE, suppléant

UPA :

M. Alain ESTIVAL (UPA) titulaire

Mme Marie-Dominique PINSON (UPA) suppléante - (*Membre des Commissions des Comptes et de l'Evaluation*)

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles :

M. Christian DECERLE, titulaire, remplacé par M. Claude COCHONNEAU

Mme Françoise SAVY, suppléante

5. Représentants des organismes consulaires et des organismes intéressés à la formation professionnelle**Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie :**

M. Vianney de CHALUS, titulaire – (*Membre du Bureau*)

M. Bernard LEGENDRE, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

Assemblée permanente des chambres des métiers :

M. Alain GRISET, titulaire

M. Jean-Patrick FARRUGIA, suppléant

Assemblée permanente des chambres d'agriculture :

M. Rémi BAILHACHE, titulaire

M. Marc JEANLIN, suppléant

FFP :

M. Jean WEMAERE, titulaire

Mme Marie-Christine SOROKO, suppléante - (*Membre des Commissions des Comptes et de l'Evaluation*)

FSU :

M. Jean-Marie CANU, titulaire

M. René PASINI, suppléant

UNSA :

M. Jean-Claude TRICOCHÉ, titulaire - (*Membre du Bureau - Rapporteur de la Commission de l'Evaluation*)

M. Jean-Marie TRUFFAT, suppléant - (*Membre de la Commission des Comptes*)

ANNEXE 3

Secrétariat général

Adresse : CNFPTLV 2 rue, Neuve Saint Pierre, 75004 PARIS
Site : www.cnfptlv.gouv.fr Fax : 01 53 17 86 34

Secrétaire Générale : Françoise AMAT tel : 01 53 17 86 18 francoise.amat@finances.gouv.fr
Assistante : Maryse PIVERT tel : 01 53 17 86 32 maryse.pivert@finances.gouv.fr

Carole ABOAF tel : 01 53 17 86 30 carole.aboaf@finances.gouv.fr
Laurence MERLIN tel : 01 53 17 86 37 laurence.merlin@finances.gouv.fr
Christophe USSELIO LA VERNA tel : 01 53 17 86 31
christophe.usselio-la-verna@finances.gouv.fr
Eliane THIBAUX tel : 01 53 17 86 33 eliane.thibaux@finances.gouv.fr
Maria MELICIANO tel : 01 53 17 86 16 maria.meliciano@finances.gouv.fr

1. les comptes de la formation professionnelle et de l'apprentissage :

Apprentissage: Carole ABOAF

Aspects financiers et juridiques de l'apprentissage, travail en réseau avec les différents partenaires et les régions, suivi des textes. Suivi du GTA animé par la DEPP et la Région Bretagne

Assistante : Maria MELICIANO

Tableaux de bord du PRDF: Laurence MERLIN

Travail en liaison avec les services statistiques nationaux et avec les régions
Suivi du GTF animé par la DARES

Assistante Maryse PIVERT

Suivi de la **commission des comptes : Françoise AMAT**

Assistante Maryse PIVERT

2. le suivi et l'évaluation des politiques régionales

Relations avec les acteurs en région : Christophe USSELIO LA VERNA

collaboration avec les secrétariats des CCREFP
collaboration avec les OREF (et lien avec PMQ)

Assistante Maryse PIVERT

Evaluation des politiques régionales de la formation professionnelle : suivi de la **commission de l'évaluation et du GSE** animé par le CEREQ: **Christophe USSELIO LA VERNA**

Assistante : Maria MELICIANO

3. Organisation des séances plénières et bureaux: Eliane THIBAUX

Assistante : Maryse PIVERT

4. communication, publications, site Internet : Eliane THIBAUX

5. Suivi des moyens humains et financiers: Maria MELICIANO

Budget du Conseil, achats de prestations, conventions, appels d'offres...

Secrétariat : Maryse PIVERT

Secrétariat du Président, du secrétaire général et des membres de l'équipe

ANNEXE 4

LISTE DES TEXTES SOUMIS POUR AVIS AU CONSEIL NATIONAL

TEXTES RELATIFS A L'APPRENTISSAGE ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Projet de loi de modernisation de l'économie – Volet effets de seuil – articles 12 et 13 relatifs à la formation professionnelle – SP du 16/04/08

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

TEXTES APPRENTISSAGE

Projet de décret relatif au travail de nuit les dimanches et jours fériés des jeunes de moins de 18 ans dans les entreprises de transport par voie de navigation intérieure – SP du 25/06/08

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif au financement des écoles de la deuxième chance par la taxe d'apprentissage – SP du 22/10/08

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif à la suppression de la limite d'âge pour les travailleurs handicapés en contrat d'apprentissage – SP du 17/12/08

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable par consensus

Projet d'arrêté interministériel établissant une convention-type relative à la mobilité européenne des apprentis – SP du 25/06/08

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

TEXTES FORMATION PROFESSIONNELLE

Projet de décret fixant les montants minimum et maximum de la contribution de la formation professionnelle des non salariés agricoles, l'assiette forfaitaire pour le calcul de la contribution des montants des chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles, et modifiant le code du travail – SP du 16/04/08

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret portant diverses mesures relatives à la modernisation du marché du travail et modifiant le code du travail (partie réglementaire) – SP du 25/06/08

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret de décret relatif à la formation, à la démarche de reconnaissance des savoirs faire et des compétences et à la validation des acquis de l'expérience des travailleurs handicapés accueillis en établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) – SP du 25/06/08

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet de décret relatif aux exonérations dont bénéficient les groupements d'employeurs pour les contrats de professionnalisation – SP du 22/10/08

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable par consensus

Projet de décret réduisant les contributions dues par les employeurs dépassant l'effectif de 10 salariés et projet de décret réduisant les contributions dues par les employeurs dépassant l'effectif de 20 salariés – SP du 22/10/08

Position du Conseil :

Vote : Avis défavorable

*Projet de décret fixant les montants minimum et maximum de la contribution de la formation professionnelle des non salariés agricoles et modifiant le code rural –
SP du 22/10/08*

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

Projet d'arrêté pris pour l'application du décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007, définissant le modèle des attestations relatives à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs, qui transpose en droit interne la directive 2003/59/CE du 14 juillet 2003 – SP du 25/06/08

Position du Conseil :

Vote : Avis favorable

DEMANDES D'HABILITATION
A COLLECTER LA TAXE D'APPRENTISSAGE
AU PLAN NATIONAL

Demandes d'habilitation nationale dans le cadre d'une convention – cadre de coopération avec les ministères de l'Éducation nationale, emploi et solidarité et de l'Agriculture	Date	Avis
La Fédération SYNTEC <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 22/10/08	favorable
La Chambre Ingénierie et Conseil de France (CICF) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 22/10/08	défavorable
L'Union nationale des entrepreneurs du paysage (UNEP) <i>Service instructeur</i> : Agriculture	SP du 17/12/08	favorable
Le syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL) <i>Service instructeur</i> : Agriculture	SP du 17/12/08	favorable
L'association nationale pour l'emploi des cadres et des techniciens (APECITA) <i>Service instructeur</i> : Agriculture	SP du 17/12/08	favorable

CONVENTIONS PORTANT CRÉATION DE CFA NATIONAUX

Le centre de formation d'apprentis national	Date	Avis
Le centre de formation d'apprentis de la SNCF (renouvellement) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 25/06/08	favorable
Le centre de formation d'apprentis des métiers des arts de la scène (création) <i>Service instructeur</i> : Education nationale	SP du 22/10/08	défavorable

CNFPTLV
2, rue Neuve Saint-Pierre – 75004 PARIS
Téléphone : 01 53 17 86 32 – Télécopie : 01 53 17 86 34
Document téléchargeable sur : www.cnfptlv.gouv.fr